

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
Les travaux visant à optimiser la gestion des égouts**

Madame la Ministre,

Dans le cadre de Get Up Wallonia, le Gouvernement wallon a dégagé, en décembre 2020, un montant de 11.625.000 € pour accélérer les travaux visant à accroître la connaissance des réseaux d'égouttage. En effet, si la Wallonie est bien équipée en égouts avec un réseau de 20.000 kilomètres, celui-ci est ancien et trop peu connu (on estime bien connaître 5 % du réseau). Le résultat de ces chantiers doit donc permettre de prioriser les travaux afin d'accroître l'épuration des eaux en Wallonie.

Mieux connaître le réseau d'égouttage, ses failles et son état général est indispensable pour assurer une bonne gestion des eaux usées et des infrastructures. Ces travaux contribuent également à la relance de l'activité économique pour les nombreux entrepreneurs sollicités.

Outre les intérêts environnementaux, ce projet vient en aide aux communes pour entretenir davantage les égouts. De plus, il est prévu que la région intervienne pour curer et examiner les égouts dans les zones « prioritaires ».

Madame la Ministre, au regard des inondations catastrophiques de mi-juillet, ces travaux démontrent toute leur importance. Pouvez-vous me dresser un état des lieux des travaux visant à optimiser la gestion des égouts? Une connaissance satisfaisante du réseau est-elle prévue à court terme?

Enfin, il me revient que certaines communes, impactées par les inondations, ont introduit une demande à la région afin d'obtenir un curage global. Madame la Ministre, outre les zones « prioritaires », ces demandes seront-elles rencontrées et, dans l'affirmative, dans quel délai?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Madame la Députée, comme vous le savez, la connaissance des réseaux d'égouttage est essentielle pour en assurer une gestion cohérente et efficace. C'est la raison pour laquelle diverses actions permettant d'améliorer cette connaissance ont été initiées en vue de pouvoir prioriser les investissements à consentir et passer d'une gestion curative à une gestion préventive des réseaux d'égouttage.

Un protocole signé en mars 2018 avait déjà permis d'enclencher une dynamique dans la reconnaissance des canalisations existantes situées sous les voiries régionales. Cette action permettra à terme de clarifier la situation de l'égouttage sous les voiries régionales.

En 2020, le Gouvernement a dégagé un montant de 11 625 millions d'euros pour réaliser des endoscopies, curer et cadastrer les réseaux d'égouts dans diverses zones prioritaires pour le bon état des masses d'eau, sur un total de plus de 900 kilomètres de réseaux.

À la suite des inondations de la mi-juillet, la SPGE a pris en charge en extrême urgence des opérations de curage des canalisations et de nettoyage des avaloirs dans les zones les plus fortement touchées, en ce compris sur des voiries communales. Dans la foulée, il y aura également lieu de mettre rapidement en place un programme de connaissance des réseaux spécifiquement dédié aux zones sinistrées.

Le financement de ce programme dédié à la connaissance précise des réseaux situés en zones sinistrées s'appuiera sur les 5 millions d'euros initiés en 2020, avec une montée en puissance de 2,5 millions d'euros supplémentaires pendant 4 ans pour atteindre 15 millions d'euros en 2024, et ce, au moins pour les 3 années suivantes.

Des marchés pluriannuels importants vont donc être établis très prochainement afin de réaliser les endoscopies et les curages des égouts situés dans les zones inondées.